

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 11 décembre 2007**

**Objet de délibération :**  
**Contributions des communes et des  
communautés de communes**

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 49 délégués sur 84, convoqués le 22 novembre 2007,

Sont excusés :

Mesdames REYMOND-BABOLAT, PAYET et Messieurs DEGLISE, COINDARD, ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GONNAND, PACCALET, PELLETIER (C.C de la Plaine de l'Ain)  
Messieurs DROGUE, BATTISTA, GUILLET (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs GARNIER, GADIOLET, VIENOT, MERCANTI, GEOFFRAY (C.C de Miribel et du Plateau)  
Messieurs GAGNIN et NIGOUL (C.C de la Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. DROGUE (C.C du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C du canton de Montluel)  
M. MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau) à M. LOBIETTI (C.C du canton de Montluel)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. MAGDELAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Le Président rappelle que l'article 8 des statuts a prévu une répartition de la charge nette du syndicat entre les communes isolées et la communauté de communes de la Plaine de l'Ain (SIVOM de la Plaine de l'Ain).

Le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, six communautés de communes ont pris la compétence "révision du Schéma Directeur du Haut-Rhône - partie Ain". Il s'agit de la :

- **communauté de communes du canton de Montluel** (Balan, Béligneux, La Boisse, Bressolles, Dagneux, Montluel, Niévroz, Pizay, Ste-Croix),
- **communauté de communes de Miribel et du Plateau** (Beynost, Miribel, Neyron, St-Maurice-de-Beynost, Thil, Tramoyes),
- **communauté de communes Pont d'Ain – Priay – Varambon** (Pont d'Ain, Priay, Varambon),
- **communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain** (Boyeux-St-Jérôme, Cerdon, Jujurieux, Labalme, Mérignat, Neuville-sur-Ain, Poncin, St-Alban, St-Jean-le-Vieux, Challes-la-Montagne),
- **communauté de communes de l'Albarine** (Arandas, Argis, Chaley, Cleyzieu, Conand, Evosges, Hostiaz, Nivollet-Montgriffon, Oncieu, St-Rambert-en-Bugey, Tenay, Torcieu).
- **communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes** (Bénonces, Briord, Innimond, Lhuis, Lompnaz, Marchamp, Montagnieu, Ordonnaz, Seillonnaz et Serrières-de-Briord)

La contribution de ces communautés de communes s'est substituée à celle des communes membres.

Le Président précise que la **communauté de communes Bresse-Dombes-Sud Revermont** (Certines, Druillat, Journans, St-Martin-du-Mont, Tossiat, La Tranclière), s'est retirée du périmètre du syndicat mixte après accord du comité syndical (délibération du 1<sup>er</sup> février 2007).

Seules deux communes ont gardé leur compétence et contribuent directement au budget du syndicat mixte. Il s'agit de Châtillon-la-Palud et Villette-sur-Ain.

Le Président indique que le Bureau, propose que le retrait de la **communauté de communes Bresse-Dombes-Sud Revermont** n'ait pas d'incidences sur le montant des contributions pour l'exercice 2008. Le nouvel exécutif prendra les décisions nécessaires après son élection.

Le montant global des contributions nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2008 est de 83 859,04 euros. La répartition est celle indiquée dans les tableaux annexés à la présente délibération. Ces données sont extraites du recueil administratif des finances communales de la Préfecture de l'Ain de décembre 2002, du recensement général de la population de 1999 et du recensement complémentaire paru au JO du 29 janvier 2002.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** le montant global des contributions arrêté à la somme de 83 859,04 €,

**APPROUVE** la répartition indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération,

**DIT** que les communes et les communautés de communes doivent inscrire leurs contributions à leur budget,

**AUTORISE** le Président à procéder au recouvrement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**Le Président,**

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
séance du 11 décembre 2007**

**Objet de délibération :**  
Reversement volontaire des quatre  
intercommunalités

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 49 délégués sur 84, convoqués le 22 novembre 2007,

**Sont excusés :**

Mesdames REYMOND-BABOLAT, PAYET et Messieurs DEGLISE, COINDARD, ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GONNAND, PACCALET, PELLETIER (C.C de la Plaine de l'Ain)  
Messieurs DROGUE, BATTISTA, GUILLET (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs GARNIER, GADIOLET, VIENOT, MERCANTI, GEOFFRAY (C.C de Miribel et du Plateau)  
Messieurs GAGNIN et NIGOUL (C.C de la Vallée de l'Albarine)

**Ont donné pouvoir :**

M. DROGUE (C.C du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C du canton de Montluel)  
M. MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau) à M. LOBIETTI (C.C du canton de Montluel)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

**Est élu secrétaire de séance :**

M. MAGDELAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Le Président expose que le chargé de mission recruté par le syndicat mixte du schéma directeur Bugey–Côtière–Plaine de l'Ain, continuera comme les années précédentes à consacrer une partie de son temps aux travaux du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain-Côtière). 25% de son temps est affecté à cette mission. Il interviendra plus particulièrement sur les sujets et problématiques liés au SCOT (particulièrement la thématique de l'habitat).

Ainsi, comme les années précédentes, et dans un souci d'équité à l'égard des communes membres non concernées par le CDRA, il a été estimé que les quatre intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain–Côtière devaient reverser une participation financière à ce titre au syndicat mixte.

Pour l'année 2008, les frais liés au poste de chargé de mission ont été évalués à 81 870,53 €. Le reversement à opérer est de 20 467,63 € soit :

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain :	20 467,63 * 52,40% = 10 725,04 €
La communauté de communes de Montluel :	20 467,63 * 20,40% = 4 175,40 €
La communauté de communes de Miribel et du Plateau :	20 467,63 * 20,00% = 4 093,52 €
La communauté de communes Bugey – Vallée Ain :	20 467,63 * 7,20% = 1 473,67 €

Par ailleurs, le Président rappelle que le comité syndical, par délibération en date du 23 octobre 2007, a approuvé la création d'un poste d'assistante à temps complet pour une durée de 8 mois.

Il indique que celle-ci assurera pour 50% de son temps de travail, une mission pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Comme pour le poste du chargé de mission, les frais liés à la mission CDRA seront pris en charge par les intercommunalités concernées. La délibération du 23 octobre 2007 a précisé cette répartition.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** le montant du reversement volontaire dans le cadre du CDRA au syndicat mixte Bugey–Côtière–  
Plaine de l’Ain arrêté à la somme de 20 467,63 € pour l’année 2008,

**DIT** que les quatre intercommunalités doivent inscrire leurs participations à leur budget,

**AUTORISE** le Président à procéder au recouvrement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**Le Président,**

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 11 décembre 2007**

**Objet de délibération :**  
Accueil de stagiaires pour l'année  
2008

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 49 délégués sur 84, convoqués le 22 novembre 2007,

**Sont excusés :**

Mesdames REYMOND-BABOLAT, PAYET et Messieurs DEGLISE, COINDARD, ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GONNAND, PACCALET, PELLETIER (C.C de la Plaine de l'Ain)  
Messieurs DROGUE, BATTISTA, GUILLET (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs GARNIER, GADIOLET, VIENOT, MERCANTI, GEOFFRAY (C.C de Miribel et du Plateau)  
Messieurs GAGNIN et NIGOUL (C.C de la Vallée de l'Albarine)

**Ont donné pouvoir :**

M. DROGUE (C.C du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C du canton de Montluel)  
M. MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau) à M. LOBIETTI (C.C du canton de Montluel)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

**Est élu secrétaire de séance :**

M. MAGDELAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Le Président rappelle qu'il est possible, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur/Scot et de l'élaboration du schéma de secteur, de recevoir des stagiaires pour aider et seconder les personnes chargées de réaliser les travaux afférents à ces missions.

Les frais de déplacements pourront être remboursés et une indemnité de fin de stage éventuellement allouée.

Le Président rappelle que la responsabilité civile du syndicat couvre également les stagiaires, sans surprime.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** l'accueil de stagiaires au sein du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain,

**AUTORISE** le Président à signer les conventions de stage,

**ACCEPTE** que les frais de déplacements soient remboursés et que des indemnités de fin de stage soient attribuées éventuellement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**Le Président,**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
séance du 11 décembre 2007

**Objet de délibération :**  
Contribution financière du syndicat  
mixte à l'Interscot

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 49 délégués sur 84, convoqués le 22 novembre 2007,

**Sont excusés :**

Mesdames REYMOND-BABOLAT, PAYET et Messieurs DEGLISE, COINDARD, ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GONNAND, PACCALET, PELLETIER (C.C de la Plaine de l'Ain)  
Messieurs DROGUE, BATTISTA, GUILLET (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs GARNIER, GADIOLET, VIENOT, MERCANTI, GEOFFRAY (C.C de Miribel et du Plateau)  
Messieurs GAGNIN et NIGOUL (C.C de la Vallée de l'Albarine)

**Ont donné pouvoir :**

M. DROGUE (C.C du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C du canton de Montluel)  
M. MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau) à M. LOBIETTI (C.C du canton de Montluel)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

**Est élu secrétaire de séance :**

M. MAGDELAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Le Président rappelle que depuis 2001, le syndicat mixte participe à la démarche Inter-scot.

Les membres du Bureau ont rappelé récemment l'intérêt qu'ils portaient à cette démarche d'échanges et de coordination entre les SCOT situés dans un territoire où les interdépendances sont fortes communément nommé espace métropolitain lyonnais.

Les membres du Bureau souhaitent que le syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain affiche clairement son adhésion à cette démarche et participe aux dépenses liées à l'animation de cette dernière.

Les membres du comité syndical réuni en novembre 2006 ont décidé favorablement à son adhésion.

Le Président propose que la contribution du syndicat mixte BUCOPA au titre de sa participation à la démarche Inter-scot soit reconduit pour l'année 2008 au titre du même montant soit 5 000,00 €.

Cette somme sera versée à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**DONNE** son accord au titre de l'année 2008 pour la participation du syndicat mixte BUCOPA à l'Interscot à hauteur de 5 000,00 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**Le Président,**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 11 décembre 2007**

**Objet de délibération :**  
Budget primitif 2008

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 49 délégués sur 84, convoqués le 22 novembre 2007,

**Sont excusés :**

Mesdames REYMOND-BABOLAT, PAYET et Messieurs DEGLISE, COINDARD, ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GONNAND, PACCALET, PELLETIER (C.C de la Plaine de l'Ain)  
Messieurs DROGUE, BATTISTA, GUILLET (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs GARNIER, GADIOLET, VIENOT, MERCANTI, GEOFFRAY (C.C de Miribel et du Plateau)  
Messieurs GAGNIN et NIGOUL (C.C de la Vallée de l'Albarine)

**Ont donné pouvoir :**

M. DROGUE (C.C du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C du canton de Montluel)  
M. MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau) à M. LOBIETTI (C.C du canton de Montluel)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

**Est élu secrétaire de séance :**

M. MAGDELAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Le Président expose qu'afin de permettre un fonctionnement efficace du syndicat, il s'avère nécessaire d'établir le budget primitif 2008.

Il s'élève en recettes et dépenses à la somme de 118 879 € pour la seule section de fonctionnement et à la somme de 3 536 € pour la section d'investissement telles que détaillées en annexe.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** le budget primitif 2008 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de 118 879 € en fonctionnement et 3 536 € en investissement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme.

**Le Président,**